Le SENAT.

AFFRANCHI PAR LEO...

VOL. VIII. MANITOBA. No. 47.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, MERCREDI, 21 MAI 1879.

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE

DE LA

SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,
Argenterie Plaquée,
Cuillères et Fourchettes,
Rasoirs,
Fer,
Huile de Charbon,
Lampes et Lanternes,
Planches à tuyauter,
Clochettes pour Sleighs,
Ficelle,
Ligneux,
Outils de Menuisier,
Peintures,
Fer à repasser,
Huiles,
Térébentine,
Vernis,
Vitre,
Mastic,
Câble,
Etoupe,
Toile à emballer,
Courroies de cuir,
Cuir,
Fourches à foin,
Fourches à fumier,
Manches,
Bèches,
Casseroles en faïence,
Pelles à grain,
Faulx,
Crochets,
Pics,
Défrichoir,
Grattes,
Tarrières pour la terre,
Haches,
Scies,
Limes,
Serrures,
Pentures,
Bolts,
Etrilles,
Brosses,
Moulins à Café,
Patins,
Vernis à tuyaux,
Cirage,
Balances,
Cribles,
Teintures,
Piéges,
Fil de laiton
Fusils, 1ère qualité
Poudre,
Plomb,
Cartouches,
Boites,
Colliets à chien,
Hameçons,
Pompes,
Tuyaux de plomb,
Tuyaux de fer,
Boyaux (hose),
Lavoirs,
Couchettes de fer,
Pelles,
Chaudrons,
Joug à bœufs,
Fer,
Acier,
Enclumes,
Vis,
Marteaux,
Fer à cheval,
Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,
Poëles,
Poëles de salon,
Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc. sont de la meilleure qualité, et nos prix très-raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudrouné pour maisons. Clous à planches, Huile de charbon, Poeles de cuisine et de salon.

MULHOLLAND FRERES.

Winnipeg, 1er Mai, 1879—2mx.

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

——(o)——

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND

1m

Stobart, Eden & Cie

Agents en Angleterre

MM. FENWICK & CIE., LONDRES.

GRANDE RUE - WINNIPEG.

—— (o) ——

Succursales dans toutes les parties du ays.

IMPORTATEURS & MARCHANDS DE GSOS & DE DETAIL

DE

MARCHADISES SÈCHES OU NOUVEAUTÉS

Anglaises, Canadiennes ;

Hardes Faites,

Tapis, &c., &c., &c.

Robes, Fourrures, Peaux et Pemmican Achetes et Vendus.

CHINA HALL – MAGASIN DE PORCELAINES

GRANDE RUE - WINNIPEG.

—— (o) ——

Faienceries,

Porcelaines, Anglaises et Francaises

Verreries,

Cristeaux et Articles de Fantaisie.

STOBART, EDEN & CIE

8 Mai, 1879 –12m

LYSTER

Est le seul Magasin de Hardes Faites dans Manitoba. Si vous voulez des Bonnes Marchandises et à très-bas prix. Allez chez

LYSTER

——(o)——

On y vend à plus bas prix que partout ailleurs pour la raison que l'acheteur n'y trouve que des marchandises pour Messieurs, tels que Habillements, Chapeaux, Chemises, etc., etc., etc., achetés en grande quantité.

273 GRANDE RUE,

WINNIPEG.

Winnipeg, 1er Mai, 1879—2mx.

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a le 5ième jour d'Avril dernier, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, (l'Acte des Elections de 1875) affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour le Comté de Provencher, et à aujourd'hui transmis des dites listes aux différentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

JOSEPH TURENNE,
Greffier de la Cour de Comté de Provencher

Bureau du Greffier de la Cour de Comté pour le Comté de Provencher.

St. Norbert, 1 Mai, 1879. 2f

AVIS PUBLIC

VAIS est par le présent donné que soussigné a le 5ième jour d'Avril dernier, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, (l'Acte des Elections de 1875), affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour le Comté de Provencher et a aujourd'hui transmis des copies des dites listes aux différentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

PIERRE LAVALLÉE,
Greffier de la Cour de C. de Marquette Est.

Bureau du Greffier de la Cour de Comté pour le Comté de Marquette Est.

St. François Xavier, 1er Mai, 1879. 2f

AVIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a le 17ième jour de Février courant, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, (l'Acte des Elections de 1875), affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les divisions suivantes, savoir : St. James, St. Charles, St Boniface, Headingley et Kildonan, et a aujourd'hui transmis des copies des dites listes aux differentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

EDMUND MARSTON,
Greffier de la Cour de Comté de Selkirk

Bureau du Greffier de la Cour de Comté pour le Comté de Selkirk.

Winnipeg, 8 Mai, 1879.

Université de Manitoba.

Tout candidat désireux de se présenter aux examens qui s'ouvriront le 26 mai courant devra envoyer son nom au Revd Canon O'Meara, Registraire suppléant, le ou avant le 12 mai.

Par ordre.

j-12-m

LE "METIS."

Mercredi, 21 Mai, 1879.

NOTRE IMMIGRATION.

Nous lisons dans le *Nouveau-Monde* de 12 mai les encourageantes réflexions qui suivent : sur cette importante question de l'immigration vers l'ouest canadien comme d'ailleurs sur toute autre question nationale, les canadiens peuvent toujours compter sur l'appui considérable de ce journal. Le *Nouveau-Monde* est rédigé par un groupe d'hommes capables et désintéressés dont la plume ne cesse pas d'être au service de toutes les bonnes causes, quelleque part où soit la lutte, quels que soient les adversaires. Ce même groupe d'hommes est largement représenté au Parlement, et son influence y est indiscutable et très-recherchée.

" Le *Métis* de St. Boniface, en parlant de l'arrivée du quatrième détachement d'émigrés canadiens des Etats-Unis dirigé par M. Chas. Lalime, se plaint de ce que cette année l'allocation du gouvernement fédéral pour encourager cette immigration, a été diminuée, et il exprime, de plus, la crainte qu'elle ne soit entièrement discontinuée pour l'avenir.

" Il est vrai que cette année l'état des finances du pays obligeait le gouvernement à diminuer des dépenses même utiles et profitables, et c'est afin de pouvoir rétablir l'équilibre dans le budget fédéral qu'il a cru devoir pratiquer le retranchement entre autres sur le chapitre de l'immigration. Il y avait d'autant moins à hésiter à prendre ce moyen, qu'il était bien connu que les dépenses considérables encourues depuis plusieurs années pour attirer l'immigration, avaient été loin de produire des résultats proportionnés aux sacrifices faits dans ce but. Mais parce que nos efforts dans un sens n'ont pas répondu suffisamment à notre attente, il ne s'ensuit pas nécessairement que nous devions abandonner aussi l'exploitation de cette partie de l'entreprise qui donnait des résultats très encourageants, à savoir, l'émigration des Canadiens des Etats-Unis dans nos territoires du Nord-Ouest. C'est sans contredit l'immigration la plus avantageuse que nous puissions attirer et favoriser. Il n'y a pas que les journaux et les députés canadiens français qui disent cela ; plus d'un député canadien anglais l'a admis également. Par conséquent, il faut croire que la crainte du *Métis* ne se réalisera point, que c'est l'état exceptionnellement embarrassé des finances du pays qui seul a empêché cette année le gouvernement fédéral de faire plus pour encourager une immigration si utile à tous les points de vue, et que l'année prochaine il sera fait davantage pour cette fin. Il n'y a que des esprits étroits qui pourraient s'y objecter, et des esprits faibles qui pourraient se laisser détourner d'un but aussi national par des influences indignes de considération. Des journalistes et des députés dignes de leurs noms doivent s'attaquer aux préjugés pour les abattre, lorsqu'il s'en rencontre sur leur chemin, et non pas en devenir pusillanimement le jouet. Il est juste d'ajouter qu'en autant qu'il a été possible de juger jusqu'ici de la députation actuelle à la chambre des communes, il n'y a pas à craindre qu'elle cherche à en traver les efforts que le gouvernement fédéral pourra faire pour engager le plus grand nombre possible de canadiens aujourd'hui résidant aux Etats-Unis à aller s'établir sur les terres publiques du fertile nord-ouest canadien."

L'HON. M. BABY.

La *Minerve* donne des éloges à l'Honorable M. Baby, Ministre du Revenu de l'Intérieur. M. Baby est le type de l'homme d'Etat bien élevé ; il est très distingué de manières, quoique d'un abord facile, ce qui est la vraie marque de la distinction. Il ne se prodigue ni en démonstrations, ni en paroles, ni en agitations politiciennes. Arrivé comme naturellement au poste élevé qu'il occupe, il y trouve à exercer un très-grand jugement et une honorabilité parfaite, choses rares dans le temps présent. Ces qualités éminentes ne se découvrent qu'à la longue chez un homme d'Etat, mais ce sont celles-là qui fondent les œuvres, qui protégent les causes et qui se trouvent toujours alliées à un dévouement calme mais très-réel.

M. Baby n'a pas l'éloquence des tribuns, et les discours de deux heures ne sont pas de son goût ; sa parole est modérée, judicieuse et commande l'attention des hommes sérieux. Très-national, très patriote très-ferme, très-prudent, M. Baby est une individualité à qui il ne manque que les circonstances pour s'affirmer comme très-puissante sur le beau théâtre où l'a placé la parfaite confiance de ces amis.

Voici les remarques de la *Minerve* :

" L'Hon. M Masson est à Terrebonne et l'Hon. M. Baby a tout le poids de la Province de Québec sur les épaules. Nous devons lui rendre cette justice, qu'il se multiplie et qu'il voit à tout en travaillant jour et nuit. Il connait surtout son département à fond. Comme il l'a prouvé l'autre jour, dans la discussion sur le bill des poids et mesures, et il a donné la preuve qu'il entendait avant tout rendre son administration forte et irréprochable en nommant M. Louis Vincent, collecteur du Revenu de l'Intérieur en remplacement de M. Dunbar Brown. M. Vincent est un homme d'une compétence sans égale peut-être dans ce département. Il a pour lui l'expérience, le talent, le génie des sciences exactes et une honnêteté à toute épreuve."

Nouvelles Canadiennes.

Le Parlement à été prorogé jeudi dernier le 15.

L'hon. M. Honoré Mercier, de St. Hyacinthe, a été assermenté le 30 avril, comme solliciteur général de la province de Québec.

La Palestine est hypothéquée au baron de Rothschild comme sureté pour un emprunt de 200,000,000 de francs fait par le gouvernement turc.

M Alph. Todd, bibliothécaire du parlement fédéral, prépare actuellement un ouvrage important sur les relations entre la Grande Bretagne et ses colonies.

Les travaux sur la section B du chemin de fer du Pacifique canadien à Manitoba ont été confiés à M Denis Leduc, tout jeune ingénieur canadien de mérite, qui occupait jusqu'ici une position sur le chemin de fer du Nord à Québec.

Il se confirmerait que l'hon. M. Langevin aurait télégraphié que l'affaire Letellier serait renvoyée au Canada, le gouvernement impérial jugeant que le gouvernement de la Puissance est seul compétent à la décider !

Les étudiants en médecine de Toronto sont, parait il, mécontents des examinateurs pour la réception à la pratique de la médecine à Toronto. Ils se plaignent que tous les ans les examinateurs se mettent en boisson pour remplir ce devoir. Les étudiants ont attaqué la bâtisse, brisé les fenêtres et abattu la clôture. Ils ont accompagné ces actes de menaces de violences contre les examinateurs.

M Joseph Lebœuf écrit de Holyoke, Mass., : Les Canadiens qui désireraient émigrer aux Etats Unis devraient savoir qu'il y a environ quatre cents Canadiens nouveaux venus, qui sont sont sans travail et sans logement convenable, dans la ville de Holyoke. Et que ceux qui auraient envie de venir s'établir ici ne feraient que grossir le nombre de ceux qui souffrent dans cette ville.

L'hon. M Masson a déclaré récemment en Parlement que le chiffre de la milice volontaire dépassait de 4000 hommes le chiffre fixé par la loi, et que vu, la condition financière du pays, il lui était impossible d'autoriser la formation de nouvelles compagnies.

C'est aussi la raison qui a empêché de donner suite au désir patriotique manifesté par nos amis de St Boniface et de St. Jean-Baptiste de former deux Compagnies d'infanterie volontaire. Le projet n'est qu'ajourné, espérons le.

Nous accusons réception avec remerciements d'une brochure intitulée "*Le Canada et les Basques*" et composée de trois essais dont l'un par M. Faucher de St. Maurice, l'autre par M. Marmette, et le troisième par M LeVasseur, avec un avant propos du comte Premio-Real Elle est dédiée à Son Excellence l'Im. Sr. D Placido de Jove y Hevia, directeur des consulats d'Espagne, etc., etc., par son subordonné, El Conde de Premio-Real.

Cette brochure tend à prouver que les Basques, "faisant partie d'une population, qui habite le sud de la France et le nord de l'Espagne," ont les premiers fait la découverte des bancs de morue de Terreneuve et de ceux du golfe Saint-Laurent. A l'appui des écrits de MM. Faucher-Marmette et LeVasseur, se trouvent des notes intéressantes tirées des cahiers des archives canadiennes.

Les dernières dépêches d'Angleterre signalent un incident, qui a causé une certaine sensation dans la chambre des Lords. On sait que Son Altesse Royale le prince de Galles occupe un siége dans cette chambre comme prince du sang royal et comme duc de Cornwall. Il assiste fréquemment aux debats, mais jusqu'ici il n'avait jamais pris une part active aux délibérations, s'absentant quand venait le temps de voter.

Le 6 mai courant, il s'est levé et a présenté une petition demandant l'adoption d'un projet de loi pour légaliser les mariages entre beau-frère et belle sœur, et a donné à entendre qu'il était favorable à une telle mesure. Ces mariages sont prohibés par acte de parlement adopté en 1835. On pense que l'influence personnelle du prince amènera le succès de la mesure, qui, souvent adoptée aux communes, est toujours venue échouer à la chambre des lords

---

Le choix du passage du chemin de fer pacifique canadien à travers les Montagnes Rocheuses est fixé ; le terminus sera à Bute Inlet sur le Pacifique. Une traverse reliera l'Ile Vancouver à ce point et une voie ferrée se rendra jusqu'à l'extrêmité sud de l'Ile, à Victoria, capitale de la Colombie Anglaise.

On sait que M. McKenzie avait opté en faveur d'un passage beaucoup plus court (300 milles environ) plus au sud et aboutissant à Burrard Inlet (probablement *Anse à Bérard*) : mais le Dr Tupper a démontré avec raison que cette voie côtoyait presque la frontière américaine, et donnerait virtuellement le terminus aux américains. Dans le premier cas, la ligne coûtera 52 millions, elle aurait coûté dans le second 31 millions au dire du *Globe* La passe de la Tête Jaune est commune aux deux lignes

Il a été fait mention d'une troisième ligne au nord traversant la rivière la Paix et aboutissant au fort Simpson situé un peu audessus de la 54e latitude : mais cette route a été mise de côté.

Nouvelles Locales.

—Nous avons le plaisir d'apprendre que Messire Ritchot de St. Norbert, a été nommé par Mgr. l'Archevêque chapelain de la Société de St Jean-Baptiste pour l'année courante.

—Le débit de fruits, boissons de tempérance etc., etc., etc établi par M Beaubien à côté du Bureau de Poste de St Boniface est très-achalandé.

—Lundi, mardi et aujourd'hui jours des Rogations ; demain fête de l'Ascension. Demain aussi première communion au Collége de dix-huit jeunes enfants. Leur retraite, prêchée par le zélé directeur du Collége, a commence lundi matin.

—Un warrant pour faux et larcin a été signé lundi dernier par le Juge Betournay sur la plainte de M. Biggs, avocat, contre le fameux Armstrong, ci-devant shérif sous Clarke, et aujourd'hui chef des gardes au Pénitencier.

—Nous avons la douleur d'apprendre qu'un nouvel hôtel, auberge ou cantine va s'ouvrir sous peu par M E. Prince, à St. Boniface C'est le *sixième !* Là aussi on va attirer les jeunes gens pour les faire boire sous prétexte de bal, de *pigeon hole*, etc. tant qu'on saura que ces pauvres oisons seront bons à plumer. Ah ! si les auberges où l'on attire les jeunes gens qui ont de l'argent à gaspiller pour s'abrutir bêtement et offenser Dieu en buvant du mauvais whisky et en fumant de mauvais cigares, si ces auberges étaient frappées des malédictions que les pères de famille prononcent contre elles, que le nombre en deviendrait petit.

ASSOCIATION ST. J.-BAPTISTE.

A l'assemblée de la société qui a eu lieu dimanche dernier avant les vêpres à St. Boniface, l'élection des officiers s'est faite pour l'année et a donné le résultat suivant :

Président honoraire, S. G. Mgr. l'Archevêque de St. Boniface ; Président, L. J. Arthur Levêque, J. P. ; 1er Vice Président, Joseph Lemay, J. P. de St. Norbert ; 2nd Vice-Président, Alexandre Kittson ; 3me Vice Président, A. H. Bertrand ; Secrétaire-Corresp. Joseph Lecomte, de St. Norbert ; Assist-Secr-Corresp., O. Lanctot ; Secr.-Archiviste, William J. Kittson ; Assist.-Sec.-Archiviste, H E Dorval ; Trésorier, Rémi G. Desautels ; Assist.-Trésorier, Joseph Turenne ; Bibliothécaire, J. C S. Royal ; Assist.-bibliothécaire, Alfred Gareault ; Médecin, Dr. Fafard ; Commissaires Ordonnateurs, MM. Casimir Prud'homme, Victor J. Beaupré de St. Norbert, Camille Muloin et Théophile Jetté, de St. Norbert.

Comité de Régie : George Roy, J. P, ex-président, Hon. M A Girard, Sénateur, Hon. Joseph Royal, M.P P., Hon. Pierre Delorme, M.P.P., Hon. Joseph Dubuc, M.P., MM. Louis Schmidt, M. P. P., A. A. C. LaRivière, M.P.P., Maxime Goulet, M.P.P., Jos. Taillefer M.P.P., P. H. Prince, Félix Chénier, Baie St. Paul, Geo Couture, J. P., Félix Trudel, A. F. Degagné, J. A. N. Provencher, Abraham St. Mars, François Gingras J B. Morache, Jean E. Têtu, de St. J.-Baptiste, Joseph Laporte, Félix Mathé, C. P. Gaudet de Winnipeg et P. Parenteau de St. J.-Baptiste.

L'emancipation de la Femme jugee en Angleterre.

Il a été récemment donné lecture, au Parlement anglais, d'une lettre de la reine Victoria à Léopole Ier lettre dans laquelle la souveraine de la Grande-Bretagne nie la capacité politique des femmes au point de vue électoral, etc.

On sait qu'en Angleterre un certain nombre de femmes ont des prétentions à l'electorat.

On l'a dit, il n'est rien de plus ridicule qu'une femme qui s'occupe de politique, si ce n'est un homme qui fait de la tapisserie.

Voici le passage capital de la lettre dont nous parlons, lettre écrite en février 1852 au roi des Belges, extraite du livre publié par la reine d'Angleterre :

" Albert s'attache de plus en plus à la politique et aux affaires. Il est remarquablement doué pour les pratiquer, tant il est perspicace et courageux ; moi, j'éprouve de jour en jour plus d'antipathie et pour la politique et pour les affaires. Nous autres femmes, nous ne sommes pas faite pour gouverner, et pour une bonne femme, ces attributions, essentiellement masculines, ne doivent posséder aucun attrait.

A quel propos cette lettre a-t-elle été lue au Parlement anglais (Chambre des communes) ?

Le 7 mars un excentrique, M Courtney, a déposé une proposition, tendant à acorder, la *franchise parlementaire* aux femmes déjà admises à participer aux élections paroissiales, municipales et scolaires.

Cette proposition a été vivement discutée et repoussée par 217 voix contre 103.

Le terrible *jesuitophobe* M. Newdegate tout le premier l'a combattue, en déclarant que cette proposition repose sur un principe extravagant qu'une nation civilisée n'a jamais admis.

Le Chancelier de l'Echiquier a dit entre autres :

Je ne crois pas que l'exercice du suffrage puisse élever le niveau moral et intellectuel des femmes, et je m'inscris en faux contre les orateurs qui voient une injustice dans leur incapacité électorale.

L'influence feminine, quoique indirectement exercée, ne s'en fait pas

moins sentir dans l'existence politique pays. Pas plus que les citoyens privés du droit de suffrage, elles ne sont placées à cet égard hors la loi ou hors la Constitution.

M Harbury. Les mœurs de tous les temps condamnent la proposition qui est soumise à la Chambre.

On nous dit qu'on a bien accordé aux femmes le droit de participer aux élections paroissiales et scolaires.

Le droit électoral des femmes dans les paroises est proportionné à à leur propriété ; de plus elles peuvent faire partie des comités scolaires ; c'est-à-dire que les devoirs qu'elles remplissent à l'égard de la communauté équivalent aux droits dont elles jouissent.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne les élections législatives Les femmes ne sont pas éligibles pour le Parlement. Elles n'ont pas de devoir politique à remplir. Alors pourquoi leurconférer des droits politiques ?

M. Bristowe. Il est évident qu'on ne pourrait trouver de meilleur agent électoral qu'une femme, et surtout qu'une jolie femme ; mais ce n'est pas une raison pour qu'on lui accorde le droit de suffrage.

Les femmes elles-mêmes trouvent bien peu d'arguments en faveur de leur affranchissement politique, à preuve une brochure publiée par des écrivains de leur sexe appartenant à à la Société nationale de l'affranchissement des femmes.

Du reste il est évident que si vous en faisiez des électeurs, vous seriez obligés tôt ou tard de les déclarer éligibles.

Je demanderai à mes collègues de la Chambre combien, parmi toutes les femmes de leur connaissance, réclament l'un ou l'autre de ces privilèges ? Pour ma part toutes les femmes sensées que je connais protestent contre cette prétention de quelques membres de leur sexe.

M. Storer Je crois comme M. Bristowe que, du salon à la cuisine, les femmes s'opposeraient au privilége et à la responsabilité que des amis trop zélés réclament en leur nom.

Du reste, il est fort à craindre qu'aux yeux des femmes assez....... hardies pour voter, l'élection aurait un caractère tout personnel, et que nos " électrices" accorderaient leur vote à la beauté et aux agréments extérieurs beaucoup plus qu'à l'âge et à l'expérience des candidats. Or, je ne vois pas ce que gagnerait à cela notre législation.

Lord Percy, MM. Raikes, Forster et sir James ont achevé de démolir la proposition Courtney, qui a été défendue assez pitoyablement par MM Kleumer, Massel. BeresfordHope, Hegate, Parnell, Sullivan et Colins c'est sir James qui a porté le coup d'assommoir en citant la lettre de la reine Victoria à Leopold Ier.

Un dernier détail emprunté au discours de sir James.

" Le meilleur argument qu'on puisse produire contre la proposition Courtney est celui ci. Le sexe féminin compte en Angleterre 900,000 adultes de plus que le nôtre. Accordez aux femmes le droit de suffrage, et grâce à leur supériorité numérique et les exprimeront beaucoup plus de suffrages que vous. Voulez vous donc abdiquer le pouvoir entre leurs mains ?...

Le bon sens britannique a fait, comme on le voit, bonne justice d'une proposition qui émane en Angleterre d'un milieu analogue à celui où se meuvent en Belgique les *réformateurs* de la *Ligue de l'enseignement et les éducateurs de l'Ecole des dames.*

Bonne leçon à l'adresse de la socié pour *l'émancipation* de femme !

VARIETES.

Pourquoi les indiens qui restent sont-ils si turbulents ?

—Parce que l'on a pris tous les indiens paisibles pour mettre à la porte des magasins de tabac.

∴

Les journaux du Jura nous révèlent l'existence, à Lons-le-Saunier, d'un tout jeune homme qui a la singulière propriété de charmer les serpents. En moins de quatre mois Louis Graugerat,—c'est le nom du jeune charmeur,—a détruit 2,500 vipères.

∴

L'ENTRETIEN D'UN SOLDAT.— L'entretien d'un soldat coûte $22 par an en Suisse. Dans les autres pays du continent européen, la dépense varie de $150 à $250. En Angleterre, chaque soldat coûte par an $487 tandis qu'aux Etats Unis il coûte $1,854.

∴

Comment on prie au Texas :

Une foule nombreuse assistait l'autre soir à un *prayer meeting*, à Stephensville, Texas, quand le shérif King, qui accompagné de trois aides, s'était mêlé à la foule, s'est penché à l'oreille du jeune Rusk Holloway et lui a annoncé qu'il avait l'ordre de l'arrêter à cause d'un petit assassinat remontant à quelques jours. Rusk a bondi sur ses pieds en exhibant un revolver ; son frère et son vieux père, qui étaient à côté de lui, en ont fait autant, et le shérif et ses aides ont pris la fuite, mais un de ceux-ci, nommé Ross, n'a fait que quelques pas avant de tomber tué raide par une balle.

Un autre aide, Robertson, a aussi été terrassé par une balle, mais il s'est relevé sur les genoux, et il se préparait à riposter avec son revolver, quand le vieux Holloway le lui a arraché des mains et lui a fracassé la tête. Les chants interrompus un instant par le bruit des détonations, ont été repris, et le *prayer meeting* s'est achevé paisiblement.

∴

MARIAGE PAR INTÉRÊT.— Un gentilhomme Italien avec un bon petit revenu, avait une jolie petite servante qui lui dit un matin : " Oh ! s'il vous plait donnez moi donc trois francs pour acheter un billet de loterie, j'ai rêvé la nuit dernière que le No. 41,144 allait gagner le grand prix et je veux acheté ce numéro. "

Il donna à la jeune fille les trois francs, et le jour suivant, ayant eu occasion d'examiner le rapport du tirage, il vit que le numéro 41,144 avait gagné le grand prix—$100,000. Retournant immédiatement à sa maison, il cacha son émotion, et s'adressant à sa servante, Suzanne " dit-il, " depuis longtemps j'ai observé ta piété, ta beauté, ta modestie, ton habileté dans l'art culinaire et tes autres qualités capables d'orner la plus haute position sociale. Veux tu-être à moi ? Laisse moi te conduire à l'autel de l'hymenée. Pas de retard. Allons immédiatement. " Etes-vous sérieux, " dit la jeune fille en rougissant. " Oui je le suis, " répondit le gentilhomme, je serais si heureux de posséder une femme aussi charmante que toi " " Eh bien, répliqua Suzanne, vous pouvez me considérer dorénavant comme votre petite tourterelle. " " Empresse-toi, Suzane, mets ton chapeau et ton châle et rendons-nous à la cellule du vieux frère qui bénira notre union. " Quelques minutes après, la future épouse, la tête couverte d'un chapeau de velours garni de victoria regia, était rendue avec le gentil homme chez le vieux notaire. La cérémonie nutipale fut bientôt terminée, et les deux jeunes époux s'en retournèrent à la maison. Le gentilhomme prenant alors nonchalamment son journal dit d'un air de surprise contrefaite : " Tout nous sourit, chère, au jour de notre marriage. Tu te rappelles ce billet de loterie au sujet duquel tu avais rêvé et pour l'achat duquel je t'avais donné trois francs ? Où est il, ma mignonne ? " " Oh ! je ne l'ai pas acheté. J'ai dépensé l'argent pour ce joli chapeau.

Tableau !

Les aliments.

De tous les aliments dont nous faisons usage, les grains sont ceux qui possèdent le plus de qualités nutritives, c'est-à-dire qui contiennent ce qu'il faut pour former la chaire et produire la chaleur vitale. A ces égards ils sont de beaucoup préférables à la viande. Mais ce fait n'est pas connu généralement. On regarde toute chaire comme la nourriture la plus riche, et on la recommande aux personnes maladives et faibles. D'après un journal americain, cela serait une erreur. Les grains ont été la nourriture primitive de l'homme, et c'est encore sa meilleure nourriture.

La viande la plus nutrive est celle du mouton qui contient 30 pour 100 de nutrition, pendant que les fêves blanches ne contiennent pas moins de 90 pour 100 de substance nutritive.

La farine de blé en contient aussi 90 pour 100. Le blé est la meilleure nourriture pour l'homme adulte vivant sous des latitudes tempérées, comme le lait est meilleure du monde pour les enfants. Le blé est peut-être le meilleur aliment supérieur à toute autre, soit végétal, soit animal.

Il y a cependant une distinction à faire entre la farine de blé et ce qu'on appelle la fine fleur. On fait subir à la farine un procédé qui lui enlève ses qualités nourrissantes, et cette fine fleur qu'on blute ainsi beaucoup plus qu'il ne faut produit des maladies et ruine la santé En enlevant ce qui vient de la partie extérieure du grain de blé, on perd la partie la plus nourrissante de la farine. On donne cela aux cochons et aux chevaux qui deviennent ainsi les mieux partagés car ils ont la meilleure partie de la farine.

On a fait des expériences sur des chiens à qui on n'a servi que de la fleur superfine de blé. Ils sont mort au bout de quelques jours, dans la même condition que si on les eût laissé mourir de faim. La fine fleur n'est rien autre chose qu'un amidon, nourriture insuffisante. De même continue le même journal, les fines fleurs de blé-l'Inde appelées corn starch et autres, ne sont pas plus nourrissantes pour les enfants et les malades que l'eau pure.

La farine d'avoine est la principale nourriture du peuple d'Ecosse. L'avoine, comme toutes les autres céréales est très propre à la nourriture de l'homme. Pour ceux qui se livrent à des travaux manuels fatigants ou qui ont de l'exercice en plein air, la farine d'avoine est plus économique et plus fortifiante que la farine de blé. On ne peut pas mettre la farine d'avoine en pain comme celle du blé ; on la mange en galette ou en souponne (porridge.) On la mange généralement sous cette dernière forme, avec du lait, pour le souper La farine d'avoine est très propre à accroitre les chairs et à leur donner de la force.

BUREAUX DU GOUVERNEMENT.

Winnipeg, 10 Mai, 1879.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être grand-voyer pour la moitie ouest du township seize rang 2 Est (Dundas) par les présentes érigee en District pour les fins du travail de corvée :

Faithful Heale, gentilhomme.

Pour être grand-voyer pour le district No. 2 dans la paroisse de St. Norbert :

Theophile Jetté, gentilhomme, en remplacement d'Abraham Belanger qui a résigné.

Pour être grand-voyer pour St. Boniface sud, les limites du nouveau district étant la propriété de Roger Marion au nord et s'étendant jusqu'à la limite sud de la paroisse du côte Est de la Rivière Rouge :

Chrysostôme Bousquet, gentilhomme.

Pour être grand voyer pour la Baie St. Paul Ouest :

Lafrance, en remplacement de Louis Salle Pinaud de la Croix, qui a résigné.

Pour être grand-voyer pour Roseau Crossing, les limites du district pour les fins de travail de corvée étant les mêmes que celles de l'arrondissement scolaire :

Robert Scott, gentilhomme.

Pour être grand-voyer pour St. Charles :

James Rickards sr., gentilhomme en remplacement de W. T. Corrigan, gentilhomme.

Pour être grand voyer pour St. Charles, les limites de ce district s'étendant jusqu'au chemin de la traverse de St. Charles, inclusivement :

James Green, de St. Charles, gentilhomme.

Pour être membre du Bureau d'Education de la Province de Manitoba et membre de la Section Catholique du dit Bureau quant agissant séparément :

Rev. A. A. Cherrier, St. Boniface.

Pour être Surintendant des Ecoles Catholiques et secrétaire conjoint du Bureau d'Education :

Alphonse Alfred Clement LaRivière, Ecuyer de St. Boniface, en remplacement de Joseph Forget, Ecuyer, qui a résigné.

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits dans et pour les Cours de Manitoba, en dehors de la Province, en conformité de l'Acte 36 Vict. Cap. 7 des Statuts de Manitoba intitulé " Acte concernant les affidavits pris en dehors de la Province, pour servir en icelle et pour d'autres fins."

Richard Hartford Kenning, Ecuyer, de la Petite Siskatchewane.

Pour être Commissaires des Licences en conformité de la 41 Vic. Cap. 14 des Statuts de Manitoba :

Stewart Macdonald, Ecuyer, de la Cité de Winnipeg, Louis Schmidt, Ecuyer, de St. Boniface, et John Fraser, Ecuyer de Kildonan.

Pour être Président des dits Commissaires des Licences :

John Fraser, Ecuyer, de Kildonan.

Pour être Inspecteur des Licences pour la Province *pro tem* :

Archibald McNee, Ecuyer, de la Cité de Winnipeg.

Pour être Juge de Paix pour le Comté de Marquette Est :

Charles V. Alloway, Ecuyer, de St. François-Xavier.

Pour être Notaire Public et Commissaire pour recevoir les affidavits in B. R. etc. en conformité de la 35e Vict. Cap. 3 des Statuts de Manitoba :

Pour la Province

J. A. M. Aikins, Ecuyer, de la Cité de Winnipeg.

Pour être Coroners pour la Province de Manitoba :

James Spencer Lynch, Ecr., M.D. et Alfred Codd, Ecuyer, M.D., tous deux de la Cité de Winnipeg.

Pour être gardien d'enclos pour St. Boniface Sud, du côté Est de la Rivière Rouge :

Abraham Guay, de St. Boniface, gentilhomme.

TRAVERSES.

(41 *Vict. Cap.* 22.)

Par un Ordre en Conseil passé le 10 Mai courant, les taux de péage qui devront être collectés d'avance sur le bateau à vapeur entre St. Boniface et Winnipeg seront comme suit :

Piéton, aller et retour.......	5 cts.
" un seul passage.......	3 "
Cavalier avec mule ou un cheval un passage..........	10 "
Animaux libres, sauf les moutons, cochons et poulins de l'année suivant la mère...	8 "
Moutons et cochons, par tête.	3 "
Charette tirée par un seul animal, aller........	12½ "
Charrette tirée par deux animaux......	15 "
Buggy ou wagon tire par un animal	15 "
Wagon ou quatre roues, tire par deux animaux.........	25 "
Carosse..................................	25 "
Wagon, carosse ou quatre roues, tiré par plus de deux animaux.........	50 "
Piéton traversant la nuit entre (9) heures du soir et (6) heures du matin, un passage	10 "

Dans toute autre cas on pourra exiger double du prix du passage ordinaire.

2. Il est défendu au Traversier d'exiger quoique ce soit pour le contenu des voitures, que la charge consiste en personnes ou en marchandises.

TRAVERSE DE L'ASSINIBOINE.

Par un Ordre en Conseil passé le 10 Mai courant le suivant sera le taux de péage à Fort Garry et sur toutes les traverses ne se faisant pas par la vapeur.

Le tarif des taux de péage sur l'Assiniboine, payable d'avance, est comme suit, savoir ;

Piétons, aller et retour	4 cts.
Piétons, un seul passage......	2 "
Cavalier avec mule ou cheval, un passage...............	5 "
Animaux libres sauf les moutons, cochons, poulins de l'année suivant la mère...	5 "
Moutons et cochons, par tête.	1 "
Charrette tirée par un seul animal	10 "
Charrette tirée par deux animaux	15 "
Buggy ou wagon, quatre roues, un seul animal......	15 "
Wagon, ou quatre roues, tiré par deux animaux..........	20 "
Carosse..............	20 "
Wagon, carosse ou quatre roues, tiré par plus de deux animaux................	50 "
Piétons traversant la nuit entre dix heures et demie du soir et cinq heures et demie du matin, un passage............................	5 "

Dans tous les cas, le traversier pourra exiger double prix durant le service de nuit.

7. Il est défendu au traversier d'exiger quoique ce soit pour le contenu des voitures, que la charge consiste en personnes ou en marchandises.

Applications pour Licences dans la Cite de Winnipeg.

HÔTELS. James Donahue, Frank Ritchie, Thos Dunn, Henry Wilson, West et Stanley, Lennon et Eemmick, Henry Braun, Duncan Sinclair, Patrick Carey, McIvor et Graham, Thomas Dougherty, McIntyre et Campbell, W. J. O'Connor, Chadwick et McIntyre, H. B. Fairfield, James Naismith, Bradt et McAlpen, C. Prud'homme, Vincent de Toronto, P. Newis, John Haverty, P. Heimmick, Moulton et Christie, Hennessey et Cie., John Morris, Joseph Kahler.

Groceries. Requey et Carey, McIntyre et McCulloch, Haskns et Colquhoun, H. L. Reynolds A. G. B. Bannatyne, E. F. Radiger, George E. Fulthorpe, J. H. McTavish, W. H. Lyon.

JOHN FRASER,
Président des Commissaires de Licences.

Winnipeg, 15 Mai, 1879. 2f

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donne satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmes de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par experience, en ayant fait nous même une epreuve complète ; en consequence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacite étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba. Grande Rue Winnipeg

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON,

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommes et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le vingt-neuvième jour du mois de Janvier courant et à chacun de nous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le vingt-neuvième jour du mois de Janvier auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, pour la DEPECHE DES AFFAIRES, dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, en notre Ville de Winnipeg, Samedi, le Premier jour du mois de Févier prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatorzième jour de Janvier dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-neuf et de Notre Règne la Quarantième [illegible].

Par ordre,

C. P. BROWN,
Secrétaire Provincial

CANADA
PROVINCE DE MANITOBA, } County de Provencher.
Comte de Provencher.

Revision des listes électorales en conformite de l'Acte 38 Vict, Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comte pour le comté de Provencher sera tenu à St. Norbert, mercredi, le vingt-unième jour de Mai prochain, à dix heures de l'avant-midi pour la révision des listes electorales de la division electorale, dans les limites de la juridiction de la cour : et toutes les personnes, qui, étant électeurs, demanderont des changements dans quelqu'une des listes electorales, devront donner au soussigné, au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformément à la loi.

JOSEPH TURENNE,

Greffiir de la cour de comté pour le comté de Provencher.

Bureau du Greffier,

St. Norbest, 13 Mars, 1879.

BEATTY

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

FLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel
Brown Windsor,
Pumice,
Farine d'Avoine,
Cartolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" veritable Johann Maria Farina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on [illegible] dans la Province

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guerir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé.* UNEBOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. laa

BEATTY

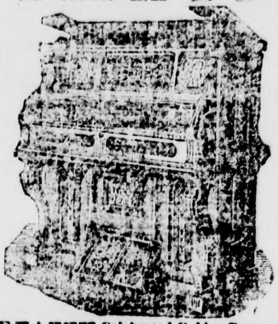

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

CANADA.
PROVINCE OF MANITOBA. } County Court of Provencher
County of

Revision of the Electoral Lists under "the Manitoba Election Act, 1875, and its amendments."

Public notice is hereby given, that the next term for the holding of the county court for the county of Provencher shall be held at St. Norbert on the 21st day of May next, at ten o'clock of the forenoon, when the revision of the electoral lists of the electoral divisions within the jurisdiction of this court shall be proceeded with by the said court. All persons being electors, or claiming to be such, wishing modifications in any of such electoral lists are notified to give at least fifteen days' notice in writing before the sitting of the court to the undersigned of their intention to do so, and shall have to be present at the place, date, and time aforesaid, either in person or by agent, with their witnesses and papers, to have their claims decided according to law.

JOSEPH TURENNE,

Clerk of the county court for the county of Provencher.

Clerk Office,

St Norbert, March 13th, 1878.

AVIS.

Les livres de comptes pour l'année dernière seront fermes le 31 Janvier, et je donne avis que tous les comptes dûs à la maison qui ne seront pas regler d'ici au 15 Fevrier seront mis pour collection entre les mains de mon avocat.

Argent, grains, bois et produits de la campagne pris en paiement aux prix du marché.

A. G. B. BANNATYNE,
Winnipeg

Epargnez votre Argent.

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et apres ce jour ferrera les chevaux pour 59 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à credit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons legers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Metis.

j-n-e T. L.

BEATTY

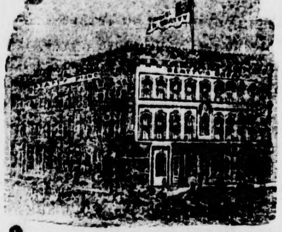

BEATTY'S PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY. Beatty's Pianos, grand square and upright, are pronounced by the press and the people as the most beautiful and sweetest toned Pianos ever manufactured. Sent on test trial and pronounced the best in the world. Beatty's celebrated Golden Tongue Parlor Organs. Any manufacturer challenged to equal them. They possess power, depth, brilliancy and sympathetic delicacy, exquisitely beautiful solo effects, and the only stop action ever invented that cannot be disarranged by use. The bellows capacity is so great that but little effort is required with the feet to supply all the air necessary. Best made and most elegant cases in the market. All solid wood ornaments. Every instrument fully warranted for six years as strictly first class, and sent on from 5 to 15 days' test trial. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

ORGANS, BEATTY PIANOS. The public are particularly cautioned against bogus instruments which are being palmed off as genuine Beatty celebrated Pianos and Organs, and particularly from parties in the West and South-West, where this detestable trickery has been extensively practised on the reputation I have gained; also beware of anonymous circulars with false quotations from certain trade journals. Write for explanation. Send for Beatty's Illustrated Piano and Organ Advertiser, containing testimonials from millionaires, bankers, merchants, lawyers, clergymen, and thousands of purchasers throughout the length and breadth of the land with full particulars of the great Piano and Organ war [illegible] high prices. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlee avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guérissent à cout sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A

AVIS.

CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA. } Cour de Comte de Selkirk
Comte de Selkirk

Révision des listes électorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comte pour le comte de Selkirk sera tenu au Palais de Justice à Winnipeg, le huitième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant midi pour la révision de la liste électorale de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour. Toutes les personnes, qui, étant électeurs ou croyant avoir le droit de l'être pour la Cité de Winnipeg, demanderont des changements dans la dite liste électorale devront donner au soussigné au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformément à la loi.

EDMUND MARSTON,

Greffier de la cour de comté pour le comté de Selkirk.

Bureau du Greffier,
Winnipeg, 20 Fev., 1879.

CANADA.
Province of Manitoba } County Court of Marquette East
County of Marquette East.

Revision of the Electoral Lists under "the Manitoba Election Act, 1875, and its amendments."

Public notice is hereby given, that the next term for the holding of the county court for the county of Marquette East shall be held at St. Frs.-Xavier East, on the sixteenth day of May next, at ten o'clock of the forenoon, when the revision of the electoral lists of the electoral divisions within the jurisdiction of this court shall be proceeded with by the said court. All persons being electors, or claiming to be such, wishing modifications in any of such electoral lists are notified to give at least fifteen days' notice in writing before the sitting of the court to the undersigned of their intention to do so, and shall have to be present at the place, date, and time aforesaid, either in person or by agent, with their witnesses and papers, to have their claims decided according to law.

PIERRE LAVALLEE, Jr.

Clerk of the county court for the county of Marquette East.

Clerk Office,
St. Frs.-Xavier, March 13th, 1878.

CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA. } Cour de Comte de Marquette Est.
Comte de Marquette Est.

Révision des Listes Electorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comte pour le comté de Marquette Est sera tenu à St. François-Xavier Est, vendredi le seizième jour de Mai prochain, à dix heures de l'avant-midi pour la révision des listes electorales de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour : et toutes les personnes, qui, étant électeurs, demanderont des changements dans quelqu'une des listes electorales, devront donner au soussigné, au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformément à la loi.

PIERRE LAVALLEE, Jr.

Greffier de la cour de comté pour le comté de Marquette Est.

Bureau du Greffier,
St François-Xavier, 13 Mars, 1878.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. EDOUARD PRINCE.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.